

Circulaire d'information

INFCIRC/549/Add.9/20

23 octobre 2018

Distribution générale

Français

Original : russe

Communication reçue de la Fédération de Russie concernant les dispositions qu'elle a décidé d'adopter pour la gestion du plutonium

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'AIEA une note verbale datée du 28 août 2018 accompagnée de pièces jointes dans lesquelles le Gouvernement de la Fédération de Russie, conformément à l'engagement qu'il a pris en vertu des Directives relatives à la gestion du plutonium (figurant dans le document INFCIRC/549¹ du 16 avril 1998 et dénommées ci-après « les Directives ») et aux annexes B et C des Directives, communique les statistiques annuelles des quantités de plutonium civil non irradié qu'il détenait et des quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils au 31 décembre 2017.

2. Eu égard à la demande formulée par le Gouvernement de la Fédération de Russie dans sa note verbale du 1^{er} décembre 1997 concernant les dispositions qu'il a décidé d'adopter pour la gestion du plutonium (document INFCIRC/549 du 16 avril 1998), le texte de la note verbale du 28 août 2018 et de ses pièces jointes est reproduit ci-après pour l'information de tous les États Membres.

¹ Une modification de ce document a été publiée le 8 septembre 2009 (document INFCIRC/549/Mod.1).

Mission permanente
de la Fédération de Russie
auprès des organisations internationales à Vienne

N° 3429-n

La mission permanente de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer, conformément au paragraphe 14 des Directives relatives à la gestion du plutonium (document INFCIRC/549), les statistiques annuelles des quantités de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils qui étaient détenues au 31 décembre 2017, suivant les modèles figurant respectivement aux annexes B et C des Directives.

La mission saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat les assurances de sa très haute considération.

Pièces jointes :

[Sceau]

Vienne, le 28 août 2018

SECRETARIAT DE L'AIEA

Vienne

Société nationale d'énergie atomique « Rosatom »

23 août 2018

N° 1-7.1/35886

Objet : Quantités de plutonium détenues

Conformément au paragraphe 14 des Directives relatives à la gestion du plutonium, j'ai l'honneur de vous communiquer les statistiques annuelles des quantités de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils qui étaient détenues au 31 décembre 2017, suivant les modèles figurant respectivement aux annexes B et C des Directives.

Pièce jointe : 2 pages

(signé)

Directrice du Département des relations internationales M.P. Belyaeva

Statistiques annuelles des quantités détenues de plutonium civil non irradié

Totaux pour l'organisation, l'entreprise (en kilogrammes)	au 31 décembre 2017	(au 31 décembre 2016)
1. Plutonium séparé dans des installations d'entreposage dans des usines de retraitement	56 700	(54 900)
2. Plutonium séparé en cours de fabrication et plutonium contenu dans des produits semi-finis ou non finis non irradiés dans des usines de fabrication**)	-	(-)
3. Plutonium contenu dans du combustible MOX non irradié ou dans d'autres produits fabriqués sur les sites de réacteurs ou dans d'autres installations**)	1800	(1700)
4. Plutonium séparé détenu ailleurs dans d'autres installations**)	500	(600)
<u>Remarques</u>		
i) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 4 ci-dessus et appartenant à des organismes étrangers	0,3	(0,3)
ii) Plutonium dans l'une quelconque des formes visées aux lignes 1 à 4 ci-dessus détenu dans des installations dans d'autres pays et par conséquent non inclus dans les quantités susmentionnées	0,6	(0,6)

*) arrondi au chiffre des centaines de kg

***) lieu d'entreposage non précisé

Quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils

Totaux pour les organisations, entreprises*) (en kilogrammes)	au 31 décembre 2017	(au 31 décembre 2016)
1. Plutonium contenu dans du combustible irradié dans les installations de réacteurs civils (bassins de refroidissement de CNPE et site de réacteur)	78 000	(78 000)
2. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu dans des usines de retraitement (produits non finis sur le site du réacteur)	3 000	(4 000)
3. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu dans d'autres installations (installation d'entreposage de combustible irradié dans des CNPE : Russie, Ukraine, Bulgarie, etc.)	78 000	(73 000)

Note :

- i) Le traitement des matières envoyées pour stockage définitif direct devra faire l'objet d'un examen plus approfondi lorsque les projets de stockage définitif direct auront pris une forme concrète.
- ii) Définitions :
- ligne 1 : comprend les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible provenant de réacteurs civils
 - ligne 2 : comprend les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible reçu dans les usines de retraitement mais non encore retraité
- iii) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 3 en cours de transport international préalablement à son arrivée dans l'État bénéficiaire.

*) arrondi au chiffre des milliers de kg